ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/N/RUS/93

5 février 2015

(15-0789)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

NOTIFICATION

1.	**Membre notifiant:** FÉDÉRATION DE RUSSIE **Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés:**
2.	**Organisme responsable:** *The Ministry of Agriculture of the Russian Federation* (Ministère de l'agriculture de la Fédération de Russie)
3.	**Produits visés (Prière d'indiquer le(s) numéro(s) du tarif figurant dans les listes nationales déposées à l'OMC. Les numéros de l'ICS devraient aussi être indiqués, le cas échéant):** Viande de volaille et produits transformés de volaille
4.	**Régions ou pays susceptibles d'être concernés, si cela est pertinent ou faisable:** **[X] Tous les partenaires commerciaux** **[ ] Régions ou pays spécifiques:**
5.	**Intitulé du texte notifié:** *Draft Technical Regulation of the Customs Union "Poultry Meat and Poultry Processed Products"* (Projet de règlement technique de l'Union douanière: Viande de volaille et produits transformés de volaille). **Langue(s):** russe. **Nombre de pages:** 106 http://www.eurasiancommission.org/ru/act/texnreg/deptexreg/tr/Documents/%d0%9f%d1%80%d0%be%d0%b5%d0%ba%d1%82_%d0%a2%d0%a0_%d0%a2%d0%a1.pdf
6.	**Teneur:** Le texte notifié établit les exigences applicables à la viande de volaille et aux produits transformés de volaille, à leurs procédés de production, à leur entreposage, à leur transport, à leur commercialisation et à leur utilisation, ainsi que les exigences régissant l'étiquetage et l'emballage de la viande de volaille et des produits transformés de volaille dans le but d'en assurer la libre circulation sur le territoire de l'Union douanière. Ce projet a été notifié conformément à l'article 10.6 de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce dans la notification G/TBT/N/RUS/41 du 9 décembre 2014. Le 5 février 2015 est la date limite fixée pour la présentation des observations dans la notification susmentionnée.
7.	**Objectif et raison d'être: [X] innocuité des produits alimentaires, [ ] santé des animaux, [ ] préservation des végétaux, [X] protection des personnes contre les maladies ou les parasites des animaux/des plantes, [ ] protection du territoire contre d'autres dommages attribuables à des parasites.**
8.	**Existe-t-il une norme internationale pertinente? Dans l'affirmative, indiquer laquelle:** **[X] Commission du Codex Alimentarius *(par exemple, intitulé ou numéro de série de la norme du Codex ou du texte apparenté)*** **[X] Organisation mondiale de la santé animale (OIE) *(par exemple, numéro de chapitre du Code sanitaire pour les animaux terrestres ou du Code sanitaire pour les animaux aquatiques)***

[ ] Convention internationale pour la protection des végétaux *(par exemple, numéro de la NIMP)*

[ ] Néant

La réglementation projetée est-elle conforme à la norme internationale pertinente?

[X] Oui [ ] Non

Dans la négative, indiquer, chaque fois que cela sera possible, en quoi et pourquoi elle diffère de la norme internationale:

9. Autres documents pertinents et langue(s) dans laquelle (lesquelles) ils sont disponibles: Non connu

10. Date projetée pour l'adoption *(jj/mm/aa)*: À déterminer

Date projetée pour la publication *(jj/mm/aa)*: À déterminer

11. Date projetée pour l'entrée en vigueur: [X] Six mois à compter de la date de publication, et/ou *(jj/mm/aa)*:

[X] Mesure de facilitation du commerce

12. Date limite pour la présentation des observations: [ ] Soixante jours à compter de la date de distribution de la notification et/ou*(jj/mm/aa)*: Sans objet

Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: [ ] autorité nationale responsable des notifications, [ ] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:

The Eurasian Economic Commission (Commission économique eurasiatique)
Department for Technical Regulation and Accreditation (Département de la réglementation technique et de l'accréditation)

Téléphone: +(7 495) 669 2400
Fax: +(7 495) 669 2415
Courrier électronique: dept_techregulation@eurasiancommission.org
Site Web: http://www.eurasiancommission.org/

13. Texte(s) disponible(s) auprès de: [ ] autorité nationale responsable des notifications, [ ] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:

The Eurasian Economic Commission (Commission économique eurasiatique)
Department for Technical Regulation and Accreditation (Département de la réglementation technique et de l'accréditation)

Téléphone: +(7 495) 669 2400
Fax: +(7 495) 669 2415
Courrier électronique: dept_techregulation@eurasiancommission.org
Site Web: http://www.eurasiancommission.org/